



## " Au plus près des clubs Vosgiens "

Réunion du comité de direction du District des Vosges de Football, salle Jacques Georges  
(groupe restreint)

Lundi 29 mars 2021, 9h  
(dans le respect des gestes barrières)

### **Ordre du jour :**

*Pratique de la discipline chez les Majeurs*

Le lundi 29 mars dernier le Président Bruno HERBST a réuni un groupe de travail pour statuer sur la situation vécue par les joueurs et joueuses U19, U20 et Seniors/Vétérans sur le territoire vosgien.

Etaient présents : Pierre BÉRETTA – Gilles CÔME – Jean-Paul DELAHAYE – François DÉLON - Bruno HERBST – Fabrice LENOIR - Christian NICHINI – Patrick PHILIPPE – Guy ROBIN - Laurent BÉNIER

Excusé : Patrick GEBHART

### **De la suspension à la reprise des activités des Majeurs**

Le président Bruno HERBST retrace les différentes étapes qui ont permis au football vosgien d'entrevoir enfin la sortie du tunnel après trois mois bien difficiles.

*Tout a commencé lors de la parution le 15 décembre 2020* de l'arrêté préfectoral suspendant les activités pour les Majeurs. En réaction le président adresse un courrier à la préfecture ; le cabinet du préfet confirme le 24 décembre que seule est autorisée la pratique encadrée pour les mineurs.

*Le 11 janvier* le président fait le point avec les membres du bureau, les responsables des coupes championnats et les membres de la commission consultative : le but : préparer la visioconférence du jeudi 28 janvier avec les responsables des clubs de D1 ; objectif : partager les avis sur la gestion de cette crise si particulière.

*Février* : l'impatience se fait sentir ; un communiqué de la LGEF du 11 janvier 2021 avait présenté les modalités de reprise de la pratique pour les Mineurs et les Majeurs arrêtées par le gouvernement : ainsi la pratique avait pu reprendre dans les districts de la LGEF (sans contact, sans opposition) mais l'arrêté préfectoral courait toujours sur notre territoire.

*Le président s'engage dans un marathon éprouvant* : s'enchaînent des contacts avec différentes personnalités pour obtenir des soutiens dans sa démarche auprès de la préfecture : le député Stéphane VIRY, Erwann LE PREVOST, Directeur des Relations Internationales et Institutionnelles de la FFF, M. Albert GEMMICH, président de la LGEF ; une rencontre avec le Directeur de cabinet du Préfet et d'autres courriers adressés au Préfet ; des interventions dans la presse écrite et numérique ; une intervention sur les ondes de Radio Magnum ... *mais, en ce lundi 29 mars, aucun courrier de l'administration ne vient rasséréner le Président...*

*... Cependant, le 23 mars*, un particulier contacte les services de la préfecture à partir du site officiel de cette administration. *Son message est clair*: « A ce jour, les Majeurs peuvent-ils pratiquer leur discipline en respectant le protocole « sans contact, sans opposition » ? ». *La réponse du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture des Vosges est, elle aussi, très claire* : " La pratique encadrée par un club ou une association « est » possible dans le respect du couvre-feu (retour au domicile à 19h maximum). Elle est limitée à 6 personnes (éducateur compris) sur la voie publique. En revanche, si l'activité est encadrée, pas de limitation du nombre d'adultes dans les équipements sportifs de plein air. »

Le 25 mars, le particulier avait la bonne idée de transmettre ces échanges au président.

*Comme la voix officielle se faisait attendre, il était alors convenu de procéder de même...*



## " Au plus près des clubs Vosgiens "

### **Suite (hors réunion)**

Ce lundi 29 mars, à 13 h, les services de la Préfecture étaient contactés en suivant la procédure utilisée par le particulier ... et à 15h, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture des Vosges informait le District que « la Préfecture des Vosges, comme toutes les Préfectures de France, applique les dispositions réglementaires du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : La réglementation en vigueur actuellement autorise la pratique sportive individuelle dans l'espace public comme dans les équipements sportifs de plein air sans limitation de durée. Elle est toutefois limitée un rayon de 10 kilomètres autour du domicile pour les 16 départements concernés par les mesures de vigilance renforcée. Partout, le couvre-feu doit être respecté entre 19h et 6h. La pratique encadrée par un club ou une association « est » possible dans le respect du couvre-feu (retour au domicile à 19h maximum). Elle est limitée à 6 personnes (éducateur compris) sur la voie publique. En revanche, si l'activité est encadrée, pas de limitation du nombre d'adultes dans les équipements sportifs de plein air. »

### **Suite (mardi 30 mars)**

Le Président fait publier sur le site du District un communiqué officiel annonçant cette reprise. Ce communiqué est également transmis aux 83 clubs vosgiens. La page Facebook du District prend le relais. Le Président intervient sur les ondes de la radio Magnum à 18h.

#### **COMMUNIQUE OFFICIEL**

La reprise de l'activité football en plein air, sans contact et sans opposition est à présent **POSSIBLE** pour les joueurs (joueuses) majeur(e)s U19 – U20 – SENIORS et VETERANS.

#### Mesures applicables :

- Respect du couvre-feu (retour au domicile à 19h maximum)
- Limitée à 6 personnes (éducateur compris) sur la voie publique
- Si l'activité est encadrée, pas de limitation du nombre d'adultes dans les équipements sportifs de plein air
- L'utilisation des vestiaires est proscrite

**BON RETOUR à TOUS SUR LES TERRAINS VOSGIENS.**

**Le Président du District des Vosges de Football Bruno HERBST**

*A l'attention de l'équipe technique il faut préciser que les détectations programmées pour les U13 et les U15 peuvent être organisées si les conditions sanitaires le permettent.*

### **Suite (mercredi 31 mars)**

La presse écrite et la presse en ligne se font les hérauts de cette reprise.

La pugnacité du président n'avait pas été vaine.

Le secrétaire de séance  
**Christian NICHINI**

Le président de séance  
**Bruno HERBST**